

Nom commercial : Armaflex 750

Version actuelle: 2.1.0, établi le: 20.06.2023

Version remplacée: 2.0.0, établi le: 02.02.2022

Région: FR

## RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

### 1.1 Identificateur de produit

Nom commercial

**Armaflex 750**

UFI:

H5V7-S0PG-X00K-A3YE

### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange

adhésif

Destiné exclusivement à l'usage industriel et professionnel.

Utilisations contre-indiquées

Donnée non disponible.

### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Adresse

Armacell GmbH  
Robert-Bosch-Straße 10  
48153 Münster  
Deutschland

N° de téléphone +49 (0) 251 - 7603-200

N° Fax +49 (0) 251 - 7603-561

e-mail info.de@armacell.com

Service émetteur / téléphone

Dr. Heribert Quante, Tel.: +49 (0) 251 - 7603-227

Informations relatives à la fiche de données de sécurité

heribert.quante@armacell.com

### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

01 45 42 59 59 (ORFILA)

## RUBRIQUE 2: Identification des dangers

### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)

Aquatic Chronic 2; H411

Eye Irrit. 2; H319

Flam. Liq. 2; H225

Skin Irrit. 2; H315

STOT SE 3; H336

Informations relatives à la classification

Le produit a été classé en utilisant les méthodes mentionnées ci-dessous et décrites à l'Article 9 et les critères spécifiés dans le Règlement (CE) Nr. 1272/2008 :

Dangers physiques: évaluation des données avec l'annexe I, Partie 2

Dangers pour la santé et dangers pour l'environnement: évaluation des données toxicologiques et écotoxicologiques en conformité avec l'Annexe I, Partie 3, 4 et 5.

### 2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage conformément aux critères du règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)

Pictogrammes de danger



SGH02



SGH07



SGH09

Mention d'avertissement

Danger

Composants déterminant le danger devant figurer sur l'étiquette:

acétone

cyclohexane

Hydrocarbures, C7, n-alcanes, isoalcanes, cycliques

butanone

Mentions de danger

Nom commercial : Armaflex 750

Version actuelle: 2.1.0, établi le: 20.06.2023

Version remplacée: 2.0.0, établi le: 02.02.2022

Région: FR

H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**Conseils de prudence**

P210	Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P233	Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
P261	Éviter de respirer les brouillards/vapeurs/aérosols.
P273	Éviter le rejet dans l'environnement.
P280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux.
P370+P378	En cas d'incendie: Utiliser de l'eau, un produit extincteur a sec, de la mousse ou du CO2 pour l'extinction.

**UFI:**

H5V7-S0PG-X00K-A3YE

**2.3 Autres dangers**

Evaluation PBT  
Le produit n'est pas considéré comme PBT.  
Evaluation vPvB  
Le produit n'est pas considéré comme vPvB.

**RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**

**3.1 Substances**

Non applicable. Le produit n'est pas une substance.

**3.2 Mélanges**

**Composants dangereux**

N°	Dénomination de la substance		Indications complémentaires	
	N° CAS / CE / Index / REACH	Classification (CE) 1272/2008 (CLP)	Concentration	
				%
1	<b>acétone</b>			
	67-64-1 200-662-2 606-001-00-8 01-21194711330-49	Flam. Liq. 2; H225 Eye Irrit. 2; H319 STOT SE 3; H336 EUH066	20,00 - 25,00	% en poids
2	<b>cyclohexane</b>			
	110-82-7 203-806-2 601-017-00-1 01-2119463273-41	Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 1; H410 Asp. Tox. 1; H304 Flam. Liq. 2; H225 Skin Irrit. 2; H315 STOT SE 3; H336	10,00 - 20,00	% en poids
3	<b>Hydrocarbures, C7, n-alcanes, isoalcanes, cycliques</b>			
	- 927-510-4 - 01-2119475515-33	Aquatic Chronic 2; H411 Asp. Tox. 1; H304 Flam. Liq. 2; H225 Skin Irrit. 2; H315 STOT SE 3; H336	10,00 - 20,00	% en poids
4	<b>butanone</b>			
	78-93-3 201-159-0 606-002-00-3 01-2119457290-43	Flam. Liq. 2; H225 Eye Irrit. 2; H319 STOT SE 3; H336 EUH066	1,00 - 10,00	% en poids
5	<b>acétate d'éthyle</b>		<b>cf. note bas de page (1)</b>	
	141-78-6 205-500-4 607-022-00-5 01-2119475103-46	EUH066 Flam. Liq. 2; H225 STOT SE 3; H336 Eye Irrit. 2; H319	1,00 - 10,00	% en poids

Pour le texte complet des phrases H et EUH mentionnées: voir rubrique 16

(1) La substance est classée conformément au règlement n° 1272/2008 (CLP), Article 4 (3), deuxième alinéa, différemment / complémentaiement de la classification décrite dans l'annexe VI.

**RUBRIQUE 4: Premiers secours**

**4.1 Description des premiers secours**

Nom commercial : Armaflex 750

Version actuelle: 2.1.0, établi le: 20.06.2023

Version remplacée: 2.0.0, établi le: 02.02.2022

Région: FR

#### Indications générales

Quitter immédiatement les chaussures et vêtements contaminés et les nettoyer soigneusement avant de les porter de nouveau.

#### Après inhalation

Transporter les personnes atteintes en respectant les mesures appropriées de sécurité de respiration hors de la zone de danger. Assurer un apport d'air frais. Mettre en position latérale de sécurité lors de la perte de connaissance et demander les conseils d'un médecin.

#### Après contact cutané

En cas de contact avec la peau, laver à l'eau savonneuse. NE PAS utiliser de solvants ni de diluants. Si les troubles persistent, consulter un médecin.

#### Après contact oculaire

Enlever les lentilles de contact. Rincer soigneusement à l'eau courante pendant 10 à 15 minutes, les paupières bien écartées et en protégeant l'œil non affecté. Si les symptômes persistent, consulter l'ophtalmologiste.

#### Après ingestion

Rincer soigneusement la bouche avec de l'eau. Ne pas faire vomir. Ne jamais rien faire ingérer à une personne inconsciente. Appeler un médecin.

### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

#### Symptômes

irritation des yeux; Irritation de la peau; somnolence

### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1 Moyens d'extinction

#### Agent d'extinction approprié

Produit d'extinction à sec; Dioxyde de carbone; Mousse stable aux alcools; Eau pulvérisée

#### Agent d'extinction non approprié

Jet d'eau

### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Les vapeurs peuvent former un mélange hautement inflammable avec l'air. En cas d'incendie, il peut y avoir un dégagement de: oxydes de carbone (COx)

### 5.3 Conseils aux pompiers

Utiliser un appareil respiratoire autonome. Porter un vêtement de protection. Si possible, éloigner les récipients de la zone de danger. Refroidir à l'eau les emballages fermés exposés au feu. Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

#### Pour les non-secouristes

Se référer aux mesures de protection énumérées dans les rubriques 7 et 8. Tenir à l'écart des sources d'ignition.

#### Pour les secouristes

Équipement de protection individuelle - voir la rubrique 8

### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux de surface/les eaux souterraines. Ne pas rejeter dans la terre/le sous-sol. En cas de déversement dans les eaux d'écoulement, le sol ou les canalisations d'égout, informer les autorités compétentes.

### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Contenir et recueillir les fuites avec des matériaux absorbants non combustibles, p.ex. sables, terre, vermiculite, terre de diatomées, puis les collecter dans des fûts en vue de leur élimination selon les réglementations en vigueur (voir rubrique 13).

### 6.4 Référence à d'autres rubriques

Informations concernant la manipulation en toute sécurité : voir rubrique 7. Informations concernant l'équipement de protection individuelle (EPI) voir rubrique 8. Informations concernant l'élimination : voir rubrique 13.

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

#### Indications pour l'utilisation en toute sûreté

Minimiser les risques dus à la manipulation du produit par des mesures de sécurité et de prévention appropriées. Les processus (mode opératoire) doivent être conçus de façon à empêcher la libération de matières dangereuses ou un contact avec la peau.

#### Mesures générales de protection et d'hygiène

Nom commercial : Armaflex 750

Version actuelle: 2.1.0, établi le: 20.06.2023

Version remplacée: 2.0.0, établi le: 02.02.2022

Région: FR

Ne pas fumer, ne pas manger ni boire sur le lieu du travail. Conserver à l'écart des aliments et boissons. Ne pas inhaler les vapeurs. Eviter le contact avec les yeux et la peau. Se laver les mains avant les pauses et au moment de quitter le travail. Enlever les vêtements et les chaussures contaminés et bien les laver avant réutilisation. Tenir un dispositif de rinçage pour les yeux à la disposition. Tenir douche de secours à la disposition.

**Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion**

Tenir à l'écart de toute source d'ignition, ventiler l'endroit. Les vapeurs peuvent en présence d'air former un mélange explosible. Isoler des sources de chaleurs, des étincelles et des flammes nues. Eviter l'accumulation de charges électrostatiques (mise à la terre lors du transvasement). Utiliser des appareils et des armatures antidéflagrants et des outils ne provoquant pas d'étincelles. Les vapeurs denses peuvent initier une inflammation à une distance importante.

**7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

**Mesures techniques et conditions de stockage**

Conserver les récipients hermétiquement fermés, à l'abri de l'humidité, dans un endroit frais et bien ventilé.

**Température de stockage recommandée**

Valeur 5 - 25 °C

**Stabilité au stockage**

Valeur 18 mois

Remarque/s Dans le récipient d'origine fermé

**Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs**

Les emballages entamés doivent être refermés soigneusement et conservés en position verticale. Toujours conserver le produit dans des récipients d'un matériau identique à celui d'origine.

**Indications concernant le stockage avec d'autres produits**

substances à éviter, cfr. rubrique 10

**7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Donnée non disponible.

**RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**

**8.1 Paramètres de contrôle**

**Valeurs limites sur les lieux de travail**

N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	<b>acétone</b>	<b>67-64-1</b>	<b>200-662-2</b>
	<b>2000/39/EC</b>		
	Acétone		
	VLE (8h)	1210 mg/m <sup>3</sup>	500 ppm
	<b>Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France</b>		
	Acétone		
	VLE (courte durée)	2420 mg/m <sup>3</sup>	1000 ppm
	VLE (8h)	1210 mg/m <sup>3</sup>	500 ppm
2	<b>cyclohexane</b>	<b>110-82-7</b>	<b>203-806-2</b>
	<b>2006/15/EC</b>		
	Cyclohexane		
	VLE (8h)	700 mg/m <sup>3</sup>	200 ppm
	<b>Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France</b>		
	Cyclohexane		
	VLE (courte durée)	1300 mg/m <sup>3</sup>	375 ppm
	VLE (8h)	700 mg/m <sup>3</sup>	200 ppm
	Remarque/s	(11)	
3	<b>butanone</b>	<b>78-93-3</b>	<b>201-159-0</b>
	<b>2000/39/EC</b>		
	Butanone		
	VLE (courte durée)	900 mg/m <sup>3</sup>	300 ppm
	VLE (8h)	600 mg/m <sup>3</sup>	200 ppm
	<b>Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France</b>		
	Méthyléthylcétone		
	VLE (courte durée)	900 mg/m <sup>3</sup>	300 ppm
	VLE (8h)	600 mg/m <sup>3</sup>	200 ppm
	Remarque/s	*	
4	<b>acétate d'éthyle</b>	<b>141-78-6</b>	<b>205-500-4</b>
	<b>2017/164/EU</b>		
	Ethyl acetate		
	VLE (courte durée)	1468 mg/m <sup>3</sup>	400 ppm
	VLE (8h)	734 mg/m <sup>3</sup>	200 ppm
	<b>Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France</b>		

Nom commercial : Armaflex 750

Version actuelle: 2.1.0, établi le: 20.06.2023

Version remplacée: 2.0.0, établi le: 02.02.2022

Région: FR

Acétate d'éthyle				
VLE (courte durée)	1468	mg/m <sup>3</sup>	400	ppm
VLE (8h)	734	mg/m <sup>3</sup>	200	ppm

### Valeurs DNEL, DMEL et PNEC

#### valeurs DNEL ( travailleurs )

N°	Dénomination de la substance			N° CAS / CE	
	Voie d'exposition	durée d'action	effet	Valeur	
1	<b>acétone</b>			<b>67-64-1</b> <b>200-662-2</b>	
	dermale	(chronique) à long terme	systémique	186	mg/kg/jour
	par inhalation	à court terme (aiguë)	local	2420	mg/m <sup>3</sup>
	par inhalation	à court terme (aiguë)	systémique	1210	mg/m <sup>3</sup>
2	<b>cyclohexane</b>			<b>110-82-7</b> <b>203-806-2</b>	
	dermale	(chronique) à long terme	systémique	2016	mg/kg bw/day
	par inhalation	(chronique) à long terme	systémique	700	mg/m <sup>3</sup>
	par inhalation	à court terme (aiguë)	systémique	1400	mg/m <sup>3</sup>
	par inhalation	(chronique) à long terme	local	700	mg/m <sup>3</sup>
	par inhalation	à court terme (aiguë)	local	1400	mg/m <sup>3</sup>
3	<b>Hydrocarbures, C7, n-alcanes, isoalcanes, cycliques</b>			-	
	dermale	(chronique) à long terme	systémique	300	mg/kg/jour
	par inhalation	(chronique) à long terme	systémique	2085	mg/m <sup>3</sup>
4	<b>butanone</b>			<b>78-93-3</b> <b>201-159-0</b>	
	dermale	(chronique) à long terme	systémique	1161	mg/kg/jour
	par inhalation	(chronique) à long terme	systémique	600	mg/m <sup>3</sup>
	par inhalation	à court terme (aiguë)	systémique	900	mg/m <sup>3</sup>
5	<b>acétate d'éthyle</b>			<b>141-78-6</b> <b>205-500-4</b>	
	dermale	(chronique) à long terme	systémique	63	mg/kg/jour
	par inhalation	à court terme (aiguë)	systémique	1468	mg/m <sup>3</sup>
	par inhalation	(chronique) à long terme	local	734	mg/m <sup>3</sup>
	par inhalation	à court terme (aiguë)	local	1468	mg/m <sup>3</sup>
	par inhalation	(chronique) à long terme	systémique	734	mg/m <sup>3</sup>

#### valeurs DNEL ( consommateur )

N°	Dénomination de la substance			N° CAS / CE	
	Voie d'exposition	durée d'action	effet	Valeur	
1	<b>acétone</b>			<b>67-64-1</b> <b>200-662-2</b>	
	orale	(chronique) à long terme	systémique	62	mg/kg/jour
	dermale	(chronique) à long terme	systémique	62	mg/kg/jour
	par inhalation	(chronique) à long terme	systémique	200	mg/m <sup>3</sup>
2	<b>cyclohexane</b>			<b>110-82-7</b> <b>203-806-2</b>	
	orale	(chronique) à long terme	systémique	59,7	mg/kg bw/day
	dermale	(chronique) à long terme	systémique	1186	mg/kg
	par inhalation	(chronique) à long terme	systémique	206	mg/m <sup>3</sup>
	par inhalation	à court terme (aiguë)	systémique	412	mg/m <sup>3</sup>
	par inhalation	(chronique) à long terme	local	206	mg/m <sup>3</sup>
	par inhalation	à court terme (aiguë)	local	412	mg/m <sup>3</sup>
3	<b>Hydrocarbures, C7, n-alcanes, isoalcanes, cycliques</b>			-	
	orale	(chronique) à long terme	systémique	149	mg/kg/jour
	dermale	(chronique) à long terme	systémique	149	mg/kg/jour
	par inhalation	(chronique) à long terme	systémique	447	mg/m <sup>3</sup>
4	<b>butanone</b>			<b>78-93-3</b> <b>201-159-0</b>	
	orale	(chronique) à long terme	systémique	31	mg/kg/jour
	dermale	(chronique) à long terme	systémique	412	mg/kg/jour
	par inhalation	(chronique) à long terme	systémique	106	mg/m <sup>3</sup>
	par inhalation	à court terme (aiguë)	systémique	450	mg/m <sup>3</sup>
5	<b>acétate d'éthyle</b>			<b>141-78-6</b> <b>205-500-4</b>	
	orale	(chronique) à long terme	systémique	4,5	mg/kg/jour

Nom commercial : Armaflex 750

Version actuelle: 2.1.0, établi le: 20.06.2023

Version remplacée: 2.0.0, établi le: 02.02.2022

Région: FR

dermale	(chronique) à long terme	systémique	37	mg/kg/jour
par inhalation	à court terme (aiguë)	systémique	734	mg/m <sup>3</sup>
par inhalation	(chronique) à long terme	local	367	mg/m <sup>3</sup>
par inhalation	à court terme (aiguë)	local	734	mg/m <sup>3</sup>
par inhalation	(chronique) à long terme	systémique	367	mg/m <sup>3</sup>

valeurs PNEC

N°	Dénomination de la substance		N° CAS / CE	
	compartiment écologique	Type	Valeur	
1	<b>acétone</b>		<b>67-64-1</b> <b>200-662-2</b>	
	Eau	eau douce	10,6	mg/L
	Eau	Eau dégagement intermittent	21	mg/L
	Eau	eau marine	1,06	mg/L
	Eau	eau douce sédiment	30,4	mg/kg
	Eau	eau marine sédiment	3,04	mg/kg
	sol	-	29,5	mg/kg
	station d'épuration des eaux résiduaires (STP)	-	100	mg/L
2	<b>cyclohexane</b>		<b>110-82-7</b> <b>203-806-2</b>	
	Eau	eau douce	44,7	µg/L
	Eau	eau marine	4,47	µg/L
	Eau	eau douce sédiment	3,6	mg/kg poids sec
	Eau	eau marine sédiment	0,36	mg/kg poids sec
	sol	-	0,694	mg/kg poids sec
	station d'épuration des eaux résiduaires (STP)	-	3,24	mg/L
3	<b>acétate d'éthyle</b>		<b>141-78-6</b> <b>205-500-4</b>	
	Eau	eau douce	0,24	mg/L
	Eau	eau marine	0,024	mg/L
	Eau	eau douce sédiment	1,15	mg/kg
	Eau	eau marine sédiment	0,115	mg/kg
	sol	-	0,148	mg/kg
	station d'épuration des eaux résiduaires (STP)	-	650	mg/L
empoisonnement secondaire	-	200	mg/kg nourriture	

## 8.2 Contrôle de l'exposition

### Contrôles techniques appropriés

Veiller à une ventilation adéquate, si possible, par aspiration aux postes de travail et par une extraction générale convenable. Si cette ventilation est insuffisante pour maintenir les concentrations des particules et des vapeurs de solvants sous les valeurs limites d'exposition, porter des appareils respiratoires.

### Équipement de protection individuelle

#### Protection respiratoire

En cas de dépassement des valeurs limites au poste de travail, porter un appareil de respiration homologué à cet effet. Prendre les mesures de protection respiratoire appropriées en cas de formation d'aérosols et de brouillard lorsque les valeurs limites d'exposition professionnelle ne sont pas spécifiées.

#### Protection des yeux / du visage

Lunettes avec protection latérale (EN 166)

#### Protection des mains

En cas de risque de contact du produit avec la peau, il est suffisant d'utiliser des gants de protection homologués par ex. conformes à la norme EN 374. Avant chaque utilisation, le gant de protection doit être testé en fonction de son aptitude spécifique au poste de travail (telles que la résistance mécanique, la compatibilité avec le produit et les propriétés antistatiques). Observer les instructions et les informations du fabricant des gants de protection quant à leur utilisation, le stockage, les soins et le remplacement des gants. Remplacer immédiatement des gants endommagés ou dégradés. Les opérations doivent être conçues de manière à éviter une utilisation permanente des gants de protection.

#### Divers

Vêtements de travail résistants aux produits chimiques. Chaussures de sécurité.

#### Contrôle de l'exposition de l'environnement

Donnée non disponible.

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Nom commercial : Armaflex 750

Version actuelle: 2.1.0, établi le: 20.06.2023

Version remplacée: 2.0.0, établi le: 02.02.2022

Région: FR

<b>Etat d'agrégation</b>			
liquide			
<b>Couleur</b>			
ambrée			
<b>Odeur</b>			
odeur de solvants organiques			
<b>pH</b>			
Donnée non disponible.			
<b>Point d'ébullition / intervalle d'ébullition</b>			
Valeur		56	°C
Source	fournisseur		
<b>Point de fusion/point de congélation</b>			
Donnée non disponible.			
<b>Température de décomposition</b>			
Donnée non disponible.			
<b>Point d'éclair</b>			
Valeur		-12	°C
Source	fournisseur		
<b>Température d'inflammation</b>			
Donnée non disponible.			
<b>Inflammabilité</b>			
Donnée non disponible.			
<b>Limites inférieure d'explosion</b>			
Donnée non disponible.			
<b>Limites supérieure d'explosion</b>			
Donnée non disponible.			
<b>Pression de vapeur</b>			
Valeur		153	kPa
<b>Densité de vapeur relative</b>			
Donnée non disponible.			
<b>Densité relative</b>			
Valeur		0,85	- 0,89
Source	fournisseur		
<b>Densité</b>			
Donnée non disponible.			
<b>Solubilité</b>			
Donnée non disponible.			
<b>Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)</b>			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	acétone	67-64-1	200-662-2
	log Pow		-0,23
	Méthode	QSAR	
	Source	ECHA	
2	butanone	78-93-3	201-159-0
	log Pow		0,3
	Température de référence		40 °C
	Méthode	OCDE 117	
	Source	ECHA	
3	acétate d'éthyle	141-78-6	205-500-4
	log Pow		0,68
	Température de référence		25 °C
	concerne	pH 7	
	Méthode	OPPTS 830.7560	
	Source	ECHA	
<b>Viscosité cinématique</b>			
Donnée non disponible.			
<b>Caractéristiques des particules</b>			
Donnée non disponible.			

Nom commercial : Armaflex 750

Version actuelle: 2.1.0, établi le: 20.06.2023

Version remplacée: 2.0.0, établi le: 02.02.2022

Région: FR

## 9.2 Autres informations

### Autres informations

Donnée non disponible.

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1 Réactivité

Pas de réactions dangereuses si utilisé conformément au mode d'emploi.

### 10.2 Stabilité chimique

La préparation est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées sous la rubrique 7.

### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

La pyrolyse et déshydrogénation peuvent se produire à des températures élevées.

### 10.4 Conditions à éviter

Chaleur, flammes nues et autres sources d'ignition. Températures élevées.

### 10.5 Matières incompatibles

Acides; Bases; Agents d'oxydation

### 10.6 Produits de décomposition dangereux

Aucun, si entreposé, manipulé et transporté correctement. En cas d'incendie: voir rubrique 5.

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité orale aiguë			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	acétone	67-64-1	200-662-2
DL50		5800	mg/kg de poids corporel
Espèces	rat		
Source	ECHA		
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		
2	cyclohexane	110-82-7	203-806-2
DL50	>	5000	mg/kg de poids corporel
Espèces	rat		
Méthode	OCDE 401		
Source	ECHA		
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		
3	butanone	78-93-3	201-159-0
DL50		2054	mg/kg de poids corporel
Espèces	rat		
Méthode	OCDE 423		
Source	ECHA / Read across		
Toxicité dermale aiguë			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	acétone	67-64-1	200-662-2
DL50	>	15800	mg/kg de poids corporel
Espèces	lapin		
Source	ECHA		
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		
2	cyclohexane	110-82-7	203-806-2
DL50	>	2000	mg/kg de poids corporel
Espèces	lapin		
Méthode	OCDE 402		
Source	ECHA		
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		
3	acétate d'éthyle	141-78-6	205-500-4



Nom commercial : Armaflex 750

Version actuelle: 2.1.0, établi le: 20.06.2023

Version remplacée: 2.0.0, établi le: 02.02.2022

Région: FR

DL50	>	20000	mg/kg de poids corporel
Espèces	lapin		
Source	ECHA		

**Toxicité aiguë par inhalation**

N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	acétone	67-64-1	200-662-2

CL50	>	76	mg/l
Durée d'exposition		4	h
Etat d'agrégation	Vapeur		
Espèces	rat		
Source	ECHA		
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		

2	cyclohexane	110-82-7	203-806-2
---	-------------	----------	-----------

CL50	>	19,07	mg/l
Durée d'exposition		4	h
Etat d'agrégation	Poussière/Brouillard		
Espèces	rat		
Source	ECHA		
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		

3	Hydrocarbures, C7, n-alcanes, isoalcanes, cycliques	-	927-510-4
---	---	---	-----------

CL50	>	23,3	mg/l
Durée d'exposition		4	h
Etat d'agrégation	Vapeur		
Espèces	rat		
Méthode	OCDE 403		
Source	ECHA		

**Corrosion cutanée/irritation cutanée**

N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	acétone	67-64-1	200-662-2

Espèces	cobaye		
Source	ECHA		
Évaluation	Non irritant		
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		

2	Hydrocarbures, C7, n-alcanes, isoalcanes, cycliques	-	927-510-4
---	---	---	-----------

Espèces concerne	lapin		
Méthode	CAS 64741-66-8		
Source	OCDE 404		
Évaluation	ECHA		
	Irritant		

3	butanone	78-93-3	201-159-0
---	----------	---------	-----------

Durée d'exposition		4	h
Espèces	lapin		
Méthode	OCDE 404		
Source	ECHA / Read across		
Évaluation	Non irritant		

**Lésions oculaires graves/irritation oculaire**

N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	acétone	67-64-1	200-662-2

Espèces	lapin		
Méthode	OCDE 405		
Source	ECHA		
Évaluation	irritant		
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification sont remplis.		

2	Hydrocarbures, C7, n-alcanes, isoalcanes, cycliques	-	927-510-4
---	---	---	-----------

Espèces concerne	lapin		
Méthode	CAS 64741-66-8		
Source	EPA OPPTS 870.2400		
Évaluation	ECHA		
	Non irritant		

3	butanone	78-93-3	201-159-0
---	----------	---------	-----------

Espèces	lapin		
Méthode	OCDE 405		

Nom commercial : Armaflex 750

Version actuelle: 2.1.0, établi le: 20.06.2023

Version remplacée: 2.0.0, établi le: 02.02.2022

Région: FR

Source	ECHA
Évaluation	irritant
<b>4</b>	<b>acétate d'éthyle</b> <b>141-78-6</b> <b>205-500-4</b>
Espèces	lapin
Méthode	OCDE 405
Source	ECHA
Évaluation	Non irritant
<b>Sensibilisation respiratoire ou cutanée</b>	
<b>N°</b>	<b>Dénomination de la substance</b> <b>N° CAS</b> <b>N° CE</b>
<b>1</b>	<b>acétone</b> <b>67-64-1</b> <b>200-662-2</b>
Voie d'exposition	Peau
Espèces	cobaye
Source	ECHA
Évaluation	non sensibilisant
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
<b>2</b>	<b>cyclohexane</b> <b>110-82-7</b> <b>203-806-2</b>
Voie d'exposition	Peau
Espèces	cobaye
Méthode	Buehler
Source	ECHA
Évaluation	non sensibilisant
<b>3</b>	<b>Hydrocarbures, C7, n-alcanes, isoalcanes, cycliques</b> <b>-</b> <b>927-510-4</b>
Voie d'exposition	Peau
Espèces	cobaye
Méthode	OCDE 406
Source	ECHA
Évaluation	non sensibilisant
<b>4</b>	<b>butanone</b> <b>78-93-3</b> <b>201-159-0</b>
Voie d'exposition	Peau
Espèces	cobaye
Méthode	OCDE 406
Source	ECHA
Évaluation	non sensibilisant
<b>5</b>	<b>acétate d'éthyle</b> <b>141-78-6</b> <b>205-500-4</b>
Voie d'exposition	Peau
Espèces	cobaye
Méthode	OCDE 406
Source	ECHA
Évaluation	non sensibilisant
<b>Mutagenicité sur les cellules germinales</b>	
<b>N°</b>	<b>Dénomination de la substance</b> <b>N° CAS</b> <b>N° CE</b>
<b>1</b>	<b>acétone</b> <b>67-64-1</b> <b>200-662-2</b>
Type d'examen	étude de mutation génique in vitro sur des bactéries
Espèces	Salmonella typhimurium
Méthode	OECD 471
Source	ECHA
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Type d'examen	In vitro Mammalian Chromosomal Aberration Test
Espèces	Chinese hamster Ovary (CHO)
Méthode	OECD 473
Source	ECHA
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Type d'examen	étude in vitro de mutation génique sur cellules de mammifères
Espèces	Lymphzellen (souris)
Méthode	OECD 476
Source	ECHA
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
<b>2</b>	<b>butanone</b> <b>78-93-3</b> <b>201-159-0</b>
Type d'examen	étude de mutation génique in vitro sur des bactéries
Espèces	Salmonella typhimurium
Méthode	OECD 471
Source	ECHA
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Nom commercial : Armaflex 750

Version actuelle: 2.1.0, établi le: 20.06.2023

Version remplacée: 2.0.0, établi le: 02.02.2022

Région: FR

Type d'examen	In vitro Mammalian Chromosomal Aberration Test
Espèces	rat
Méthode	OECD 473
Source	ECHA
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Type d'examen	In vitro mammalian cell gene mutation test
Espèces	Lymphzellen (souris)
Méthode	OECD 476
Source	ECHA
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Type d'examen	In vivo mammalian somatic cell study: cytogenicity / erythrocyte micronucleus
Espèces	souris
Méthode	OECD 474
Source	ECHA
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

3	acétate d'éthyle	141-78-6	205-500-4
Type d'examen	étude de mutation génique in vitro sur des bactéries		
Espèces	Salmonella typhimurium		
Méthode	OECD 471		
Source	ECHA		
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		
Type d'examen	In vitro mammalian cytogenicity		
Espèces	Chinese hamster Ovary (CHO)		
Méthode	OECD 473		
Source	ECHA		
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		
Voie d'exposition	orale		
Type d'examen	In vivo mammalian somatic cell study: cytogenicity / erythrocyte micronucleus		
Espèces	Chinese hamster V79 cells		
Méthode	OECD 474		
Source	ECHA		
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		

Toxicité pour la reproduction			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	acétone	67-64-1	200-662-2
Voie d'exposition	par inhalation		
NOAEC	2200 ppm		
Type d'examen	Étude de toxicité pour le développement prénatal		
Espèces	rat		
Méthode	OECD 414		
Source	ECHA		
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		
2	butanone	78-93-3	201-159-0
Voie d'exposition	par inhalation		
Type d'examen	Étude de toxicité pour le développement prénatal		
Espèces	rat		
Méthode	OECD 414		
Source	ECHA		
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		

Cancérogénicité			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	acétone	67-64-1	200-662-2
Voie d'exposition	dermale		
Type d'examen	Étude de toxicité		
Espèces	souris		
Source	ECHA		
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		
2	butanone	78-93-3	201-159-0
Source	ECHA		

Nom commercial : Armaflex 750

Version actuelle: 2.1.0, établi le: 20.06.2023

Version remplacée: 2.0.0, établi le: 02.02.2022

Région: FR

Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		
<b>3</b>	<b>acétate d'éthyle</b>	<b>141-78-6</b>	<b>205-500-4</b>
Source	ECHA		
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique**

Donnée non disponible.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée**

N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
<b>1</b>	<b>acétone</b>	<b>67-64-1</b>	<b>200-662-2</b>
Voie d'exposition	orale		
NOAEL		10000	ppm
Espèces	rat		
Méthode	OECD 408		
Source	ECHA		
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		
Voie d'exposition	par inhalation		
NOAEC		19000	ppm
Espèces	rat		
Source	ECHA		
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		
<b>2</b>	<b>butanone</b>	<b>78-93-3</b>	<b>201-159-0</b>
Voie d'exposition	par inhalation		
Espèces	rat		
Méthode	OECD 413		
Source	ECHA		
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		
<b>3</b>	<b>acétate d'éthyle</b>	<b>141-78-6</b>	<b>205-500-4</b>
Voie d'exposition	orale		
Espèces	rat		
Méthode	EPA OTS 795.2600		
Source	ECHA		
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		
Voie d'exposition	par inhalation		
Espèces	rat		
Méthode	EPA OTS 798.2450		
Source	ECHA		
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		

**Danger par aspiration**

Donnée non disponible.

**11.2 Informations sur les autres dangers**

**Propriétés perturbant le système endocrinien**

Donnée non disponible.

**Autres informations**

Donnée non disponible.

**RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

**12.1 Toxicité**

<b>Toxicité sur les poissons (aigüe)</b>			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
<b>1</b>	<b>acétone</b>	<b>67-64-1</b>	<b>200-662-2</b>
CL50		5540	mg/l
Durée d'exposition		96	h
Espèces	Oncorhynchus mykiss		
Source	ECHA		
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		
<b>2</b>	<b>cyclohexane</b>	<b>110-82-7</b>	<b>203-806-2</b>

Nom commercial : Armaflex 750

Version actuelle: 2.1.0, établi le: 20.06.2023

Version remplacée: 2.0.0, établi le: 02.02.2022

Région: FR

CL50		4,53	mg/l
Durée d'exposition		96	h
Espèces	Pimephales promelas		
Méthode	OCDE 203		
Source	ECHA		
<b>3</b>	<b>Hydrocarbures, C7, n-alcanes, isoalcanes, cycliques</b>	<b>-</b>	<b>927-510-4</b>
LL50	>	13,4	mg/l
Durée d'exposition		96	h
Espèces	Oncorhynchus mykiss		
Méthode	OCDE 203		
Source	ECHA		
<b>4</b>	<b>butanone</b>	<b>78-93-3</b>	<b>201-159-0</b>
CL50		2973	mg/l
Durée d'exposition		96	h
Espèces	Pimephales promelas		
Méthode	OCDE 203		
Source	ECHA		
<b>5</b>	<b>acétate d'éthyle</b>	<b>141-78-6</b>	<b>205-500-4</b>
CL50		220	mg/l
Durée d'exposition		96	h
Espèces	Pimephales promelas		
Source	ECHA		

**Toxicité sur les poissons (chronique)**

Donnée non disponible.

**Toxicité pour les daphnies (aigüe)**

N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
<b>1</b>	<b>acétone</b>	<b>67-64-1</b>	<b>200-662-2</b>
CE50		8800	mg/l
Durée d'exposition		48	h
Espèces	Daphnia pulex		
Source	ECHA		
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		
<b>2</b>	<b>cyclohexane</b>	<b>110-82-7</b>	<b>203-806-2</b>
CE50		0,9	mg/l
Durée d'exposition		48	h
Espèces	Daphnia magna		
Méthode	OCDE 202		
Source	ECHA		
<b>3</b>	<b>butanone</b>	<b>78-93-3</b>	<b>201-159-0</b>
CE50		308	mg/l
Durée d'exposition		48	h
Espèces	Daphnia magna		
Méthode	OCDE 202		
Source	ECHA		

**Toxicité pour les daphnies (chronique)**

Donnée non disponible.

**Toxicité pour les algues (aigüe)**

N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
<b>1</b>	<b>cyclohexane</b>	<b>110-82-7</b>	<b>203-806-2</b>
ErC50	>	4,425	mg/l
Durée d'exposition		72	h
Espèces	Pseudokirchneriella subcapitata		
Méthode	OCDE 201		
Source	ECHA		
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		
<b>2</b>	<b>butanone</b>	<b>78-93-3</b>	<b>201-159-0</b>
CE50		1220	mg/l
Durée d'exposition		96	h
Espèces	Raphidocelis subcapitata		
Méthode	OCDE 201		
Source	ECHA		

**Toxicité pour les algues (chronique)**

N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
<b>1</b>	<b>cyclohexane</b>	<b>110-82-7</b>	<b>203-806-2</b>

Nom commercial : Armaflex 750

Version actuelle: 2.1.0, établi le: 20.06.2023

Version remplacée: 2.0.0, établi le: 02.02.2022

Région: FR

NOEC	0,9	mg/l
Durée d'exposition	72	h
Espèces	Pseudokirchneriella subcapitata	
Méthode	OCDE 201	
Source	ECHA	

**Toxicité sur bactéries**

Donnée non disponible.

**12.2 Persistance et dégradabilité**

Biodégradabilité			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	acétone	67-64-1	200-662-2
Type		biodégradabilité aérobie	
Valeur		90,9	%
Durée		28	jour(s)
Méthode	OCDE 301 B		
Source	ECHA		
Évaluation	facilement biodégradable		
2	Hydrocarbures, C7, n-alcane, isoalcane, cycliques	-	927-510-4
Type		biodégradabilité aérobie	
Valeur		83	%
Durée		28	jour(s)
Méthode	OCDE 301 F		
Source	ECHA		
Évaluation	facilement biodégradable		
3	butanone	78-93-3	201-159-0
Type		biodégradabilité aérobie	
Valeur		98	%
Durée		28	jour(s)
Méthode	OCDE 301 D		
Source	ECHA		
Évaluation	facilement biodégradable		
4	acétate d'éthyle	141-78-6	205-500-4
Type		biodégradabilité aérobie	
Valeur		69	%
Durée		20	j
Source	ECHA		
Évaluation	facilement biodégradable		

**12.3 Potentiel de bioaccumulation**

Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	acétone	67-64-1	200-662-2
log Pow		-0,23	
Méthode	QSAR		
Source	ECHA		
2	butanone	78-93-3	201-159-0
log Pow		0,3	
Température de référence		40	°C
Méthode	OCDE 117		
Source	ECHA		
3	acétate d'éthyle	141-78-6	205-500-4
log Pow		0,68	
Température de référence		25	°C
concerne	pH 7		
Méthode	OPPTS 830.7560		
Source	ECHA		

**12.4 Mobilité dans le sol**

Donnée non disponible.

**12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB**

Résultats des évaluations PBT et vPvB	
Evaluation PBT	Le produit n'est pas considéré comme PBT.
Evaluation vPvB	Le produit n'est pas considéré comme vPvB.

**12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien**

Donnée non disponible.

**Nom commercial :** Armaflex 750

**Version actuelle:** 2.1.0, établi le: 20.06.2023

**Version remplacée:** 2.0.0, établi le: 02.02.2022

**Région:** FR

#### 12.7 Autres effets néfastes

Donnée non disponible.

#### 12.8 Autres informations

##### Autres informations

Le produit ne doit pas parvenir sans contrôle dans l'environnement.

Ne pas laisser le produit parvenir dans les canalisations ou dans les eaux et ne pas le transporter dans une décharge publique.

### RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

#### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

##### Produit

Code de déchets 08 04 09\* déchets de colles et mastics contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses

Attribuer un numéro de code de déchet selon le catalogue européen des déchets en accord avec le service régional d'élimination des déchets.

##### Emballage

Code de déchets 15 01 10\* emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus

Les emballages doivent être vidés entièrement et remis à la déchetterie en conformité avec les dispositions légales. Les emballages contenant encore des résidus doivent être éliminés conformément aux spécifications d'élimination de l'éliminateur régional agréé.

### RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

#### 14.1 Transport ADR/RID/ADN

Classe	3
Code de classification	F1
Groupe d'emballage	II
N° d'identification de danger	33
Numéro ONU	UN1133
Nom technique	ADHÉSIFS
Disposition spéciale 640	640C
Code de restriction en tunnels	D/E
Étiquette	3
Marque "matière dangereuse pour l'environnement"	Signe conventionnel "poisson et arbre"

#### 14.2 Transport IMDG

Classe	3
Groupe d'emballage	II
Numéro ONU	UN1133
Nom et description	ADHESIVES
EmS	F-E, S-D
Étiquettes	3
Marque "matière dangereuse pour l'environnement"	Signe conventionnel "poisson et arbre"

#### 14.3 Transport ICAO-TI / IATA

Classe	3
Groupe d'emballage	II
Numéro ONU	UN1133
Nom et description	Adhesives
Étiquettes	3

#### 14.4 Autres informations

Donnée non disponible.

#### 14.5 Dangers pour l'environnement

Informations sur les risques pour l'environnement, si pertinents, voir 14.1 - 14.3.

#### 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

A transporter toujours debout, dans des récipients bien fermés et sûrs. Veuillez toujours à ce que le personnel mandaté à manutentionner le produit connaisse les mesures de précautions et les règles de comportement à appliquer en cas d'accident ou de dispersion.

#### 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non pertinent

### RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

Nom commercial : Armaflex 750

Version actuelle: 2.1.0, établi le: 20.06.2023

Version remplacée: 2.0.0, établi le: 02.02.2022

Région: FR

## 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

### Règlements UE

<b>Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) Annexe XIV ( Liste des substances soumises à autorisation)</b>				
D'après toutes les données disponibles et/ou conformément aux informations fournies par les fournisseurs en amont, le produit ne contient aucune substance considérée comme soumise à l'obligation d'autorisation incluse à l'annexe XIV (liste des substances soumises à autorisation) du Règlement Reach (CE) 1907/2006.				
<b>Liste des substances candidates REACH dites extrêmement préoccupantes (SVHC) à soumettre à la procédure d'homologation</b>				
D'après toutes les données disponibles et/ou conformément aux informations fournies par les sous-traitants, le produit ne contient pas de substances considérées des substances à inclure à l'annexe XIV (liste, voire classement des substances soumises à une autorisation) selon les articles 57 et 59 du règlement REACH (CE) 1907/2006.				
<b>Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) Annexe XVII: RESTRICTIONS APPLICABLES À LA FABRICATION, LA MISE SUR LE MARCHÉ ET L'UTILISATION DE CERTAINES SUBSTANCES ET PRÉPARATIONS DANGEREUSES ET DE CERTAINS ARTICLES DANGEREUX</b>				
Le produit est soumis à restriction selon l'annexe XVII du règlement REACH (CE) 1907/2006 .				N° 3, 40
le produit contient le(s) suivant(es) substances, auxquelles s'applique l' annexe XVII du règlement (CE) 1907/2006.				
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE	N°
1	acétate d'éthyle	141-78-6	205-500-4	75
2	acétone	67-64-1	200-662-2	75
3	butanone	78-93-3	201-159-0	75
4	cyclohexane	110-82-7	203-806-2	57, 75
<b>DIRECTIVE 2012/18/UE concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses</b>				
Le produit est soumis à l'annexe I, partie 1, catégorie de danger :				E2, P5b
Si les propriétés de la substance/produit donnent lieu à plusieurs classifications, on applique, aux fins du Règlement 2012/18/UE, les seuils les plus bas fixés dans la partie 1 ou dans la partie 2 de l'annexe I.				
<b>Directive 2010/75/UE relative aux émissions industrielles (prévention et réduction intégrées de la pollution)</b>				
Teneur en VOC		76,2	%	
Valeur VOC		662,94	g/l	
<b>Autres prescriptions</b>				
Les prescriptions nationales en matière sanitaire et de prévention des accidents ou de maladies professionnelles s'appliquent lors de l'utilisation du produit.				

## 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée pour ce mélange

## RUBRIQUE 16: Autres informations

### Sources des données utilisées pour l'établissement de la fiche:

Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH), 1272/2008 (CLP) dans sa version respective actuellement en vigueur.

Directives 2000/39/CE, 2006/15/CE, 2009/161/UE, (UE) 2017/164.

Listes nationales sur les valeurs limites pour l'air applicables dans les différents pays dans leurs versions respectives actuellement en vigueur.

Règlements sur les transports d'après ADR, RID, IMDG, IATA dans leurs versions respectives actuellement en vigueur.

Les sources de données évaluées pour la détermination des données physiques, toxicologiques et écotoxicologiques sont indiquées dans les sections respectives.

### Texte intégral des phrases H et EUH mentionnées aux sections 2 et 3 (si non cité dans ces sections).

EUH066	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

### Service ayant établi cette fiche de données de sécurité

UMCO GmbH - D-21107 Hamburg, Georg-Wilhelm-Strasse 187, Tel.: +49(40)555 546 300, Fax: +49(40)555 546 357, e-mail: umco@umco.de

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

### Modifications / suppléments:

Les modifications par rapport à l'édition précédente sont indiquées à gauche de la page.

Le présent document est protégé par la loi sur les droits d'auteur. Toute altération ou reproduction nécessite l'accord explicite préalable de la société UMCO GmbH.





**Nom commercial :** Armaflex 750

**Version actuelle:** 2.1.0, établi le: 20.06.2023

**Version remplacée:** 2.0.0, établi le: 02.02.2022

**Région:** FR

---

Prod-ID      781476